Questions orales

En outre, le chef de l'opposition nous a dit que le président Reagan aurait déclaré que son gouvernement avait voulu assurer la sécurité des Américains se trouvant dans l'île. C'est insuffisant, selon moi, pour justifier ou pour condamner l'initiative en question. Y avait-il d'autres moyens d'assurer la sécurité des Américains vivant dans l'île que de procéder à une invasion?

Dans le cas du Canada, comme je l'ai déjà dit, le gouvernement de la Grenade nous avait donné la permission d'aller chercher nos citoyens. J'ignore si les Américains s'étaient vu refuser cette permission. Dans le cas contraire, je ne vois aucune raison pour eux d'envahir l'île, afin de protéger leurs citoyens alors qu'ils pouvaient le faire en les évacuant. Je ne fais ici que des hypothèses, madame le Président. J'ignore tout de la question. Peut-être que le secrétaire Shultz nous en dira davantage. Si le chef de l'opposition se satisfait de l'explication selon laquelle l'invasion était nécessaire pour protéger des ressortissants américains, il en sait alors, c'est évident, plus que moi.

J'ignore pour quelle raison cette invasion est devenue nécessaire. Selon le chef de l'opposition, le président Reagan aurait déclaré qu'elle était devenue nécessaire pour préserver la démocratie. Selon lui, cette explication devrait me suffire. Il est évident qu'elle lui convient. Je lui demande donc ce qui se passerait si les États-Unis décidaient d'envahir tout pays dont le régime n'est pas démocratique?

LA NATURE DE LA NOTIFICATION AMÉRICAINE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse encore une fois au premier ministre, lequel a déclaré qu'ils ont été prévenus à 19 heures hier. Le premier ministre voudrait-il nous dire de quoi ils ont été prévenus au juste? Était-ce d'une opération américaine de sauvetage, ou était-ce de l'entrée multinationale à Grenade qui a effectivement eu lieu?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, vers 19 heures hier, M. Motley recontrait M. Roy, ministre à l'ambassade du Canada à Washington, pour lui exposer diverses possibilités d'action envisagées par les autorités américaines pour assurer la sécurité de leurs ressortissants à la Grenade. On pourrait dire de ces possibilités d'action qu'elles entrent dans la catégorie des opérations de sauvetage. Il n'a pas été question à ce moment-là qu'une invasion aurait lieu dans les heures à venir.

LE CHOIX DE L'AVION DEVANT SERVIR À ÉVACUER LES CANADIENS

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse encore une fois au premier ministre qui n'aura pas oublié que le ministre d'État chargé des Relations extérieures a décrit les préparatifs qui avaient été faits pour l'évacuation des Canadiens désireux de quitter l'île. Étant donné cette réponse d'hier, le premier ministre pourrait-il nous confirmer qu'en fait l'avion qui avait été retenu était un appareil de la LIAT, pour d'utilisation duquel il s'est avéré qu'il fallait l'accord de chacun des gouvernements des Caraïbes

ayant une participation dans cette société? Quand ce consentement est arrivé ce matin, il était trop tard pour évacuer les Canadiens puisque l'invasion était déclenchée. Veut-il expliquer à la Chambre pourquoi le Canada n'a pas retenu un avion canadien ou nolisé un avion pour évacuer les Canadiens et assurer ainsi leur sécurité, si tel était leur désir?

L'hon. Gerald Regan (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, le député ne tient pas compte de ce que l'appareil de LIAT ne présentait pas de difficultés techniques puisqu'il était déjà dans la région, et qu'il pouvait donc être utilisé dans un délai relativement court jusqu'aux tout derniers moments précédant l'heure du vol à destination de la Grenade qui devait prendre les Canadiens hier.

Je pense que ce vol avait été prévu pour 14 h 30. Nous avions reçu l'approbation préalable du cabinet du premier ministre Tom Adams, de la Barbade, et c'est peu de temps avant le moment du départ seulement que 2 ou 3 autres pays participant dans la compagnie ont protesté contre l'envoi à la Grenade d'un avion de leur société. Le temps de tirer l'affaire au clair, il était trop tard dans la journée pour que le vol s'effectue. L'équipage avait même quitté l'appareil. Il est évident que ce matin il était trop tard. On ne pouvait pas raisonnablement prévoir que cet avion ne pourrait pas être utilisé.

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LA PROPOSITION CONCERNANT LA PARTICIPATION CANADIENNE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT JAPONAIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question est destinée au ministre de l'Industrie. Voici comment le ministre a répondu vendredi dernier à une question que je lui avais posée:

Le Canada n'a d'autre choix que de négocier, madame le Président. C'est ce que nous allons continuer à faire et si nous échouons dans nos tentatives, d'autres solutions pourraient s'imposer.

Je lui avais demandé si le gouvernement avait l'intention de donner suite aux recommandations du groupe de travail concernant les pièces d'automobiles. L'ambassadeur du Japon a déclaré que son pays ne voyait pas d'un bon œil que le Canada emprunte cette voie et qu'il userait de représailles si le Canada s'y engageait. Le gouvernement est-il en ce moment en négociation avec le gouvernement du Japon? Un délai a-t-il été fixé? Si, à l'expiration du délai, les négociations n'ont pas été fructueuses, le gouvernement du Canada donnera-t-il suite aux recommandations?

L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, comme je l'ai déclaré publiquement à plusieurs reprises, à la Chambre et ailleurs, nous essayons de négocier avec les constructeurs d'automobiles japonais pour qu'ils investissent autant ici qu'ils l'ont fait dans de nombreux pays industrialisés du monde. Tant que nous ne sentirons pas que les négociations piétinent, il serait tout à fait irréfléchi de ma part d'annoncer quelle autre action le gouvernement du Canada pourrait entreprendre.